

École élémentaire publique Jean Gautier à Sacy-le-Grand (Oise)

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE

Séance ordinaire du vendredi 9 novembre 2018 (durée 1h15)

Sous la présidence de

Madame Mélanie TETU, directrice et professeur des écoles du CM1-CM2,

Etaient présents :

- Monsieur le maire de la commune de Sacy-le-Grand,
- Madame le maire adjoint de la commune de Sacy-le-Grand, *chargée des affaires scolaires*, Madame PERRAS
- *Les représentants des parents d'élèves élus :*
Mesdames AKABLI, LOTH, BOUTROUILLE, CROCHU, RODON, CARRARA
Messieurs MOUVEAUX et VINCENT,
- *Les adjoints des classes maternelles et élémentaires :*
Mesdames Laetitia VAN KEMPEN (CE2 – CM1)), Eve TACHEUX (CP-CE1) Stéphanie LE TENDRE (GS) Lucie BRYANT (MS) et Sylvie MABILLOTTE (PS)
Monsieur Tony DE OLIVEIRA (CE1-CE2)

Étaient excusées :

- Madame Claudine PECQUEUX (Inspectrice de l'Education nationale chargée de la circonscription de Clermont)
- Madame Elodie MAUCLERC (décharge Mme TETU)
- Madame Anne Claire POGY (membre du RASED)
- Madame BAUMARD (parents d'élèves élus)

Ordre du jour

1. Installation du conseil d'école et fonctionnement :

Le vendredi 12 octobre 2018 ont eu lieu les élections des représentants des parents d'élèves.

Nombre de sièges à pourvoir : 7

Nombre d'électeurs inscrits : 238

Nombre de votants : 72

Taux de participation : 30,25 %

Nombre de suffrages exprimés : 69

Bulletins blancs / nuls : 3

Nombre de sièges attribués : 7 (100%)

Ont été élus dans l'ordre suivant Mesdames et Messieurs :

Mme AKABLI

Mme LOTH

Mr MOUVEAUX

Mme BOUTROUILLE

Mme CROCHU

Mme RODON

Mr VINCENT, titulaires

Mme CARRARA

Mme BAUMARD, suppléants.

Les parents d'élèves élus sont un lien entre les parents d'élèves de l'école et les enseignants de cette même école. Ils doivent communiquer avec les autres parents.

Ils sont les porte-paroles de tous les parents de l'école primaire de Sacy-Le-Grand.

Les personnes qui assistent aux réunions du conseil d'école avec voix consultative donnent leur avis mais ne peuvent pas voter.

Les personnes qui assistent à une réunion avec voix délibérative, peuvent donner leur avis et voter.

Pour l'école de sept classes, peuvent délibérer et voter : le maire (ou son représentant), un conseiller municipal, sept représentants des parents d'élèves, le DDEN, le membre du RASED et les sept maîtres de la classe (ou remplaçants en exercice le jour du vote). Soient 18 votants.

Les représentants des parents d'élèves suppléants ne peuvent ni prendre part au débat ni participer au vote, sauf lorsqu'ils remplacent un titulaire absent.

2. Règlement intérieur :

Au règlement départemental des écoles de l'Oise, consultable par les familles via internet, nous ajoutons « les règles de vie » de notre école.

Du fait de sa longueur, le règlement départemental ne sera pas diffusé à titre individuel mais une adresse y donnant accès vous sera communiqué. Il sera également consultable en format papier à l'école.

Une dizaine d'exemplaires sera éditée pour prêt aux familles. Un document sera signé par les deux parents attestant la prise de connaissance.

« Les règles de vie » seront collées dans le cahier de liaison de votre enfant.

Le règlement est voté à l'unanimité par l'ensemble du conseil.

3. Effectifs de l'année scolaire 2018-2019, répartitions et prévisions rentrée 2019 :

	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
Rentrée 2018	22	21	21	18	25	21	17	23	168
8/11/18	23	20	22	18	25	21	17	23	169
Rentrée 2019	19	23	20	22	18	25	21	17	165

Depuis la rentrée, 2 départs et 3 arrivées.

Les répartitions sont les suivantes pour l'année en cours au 7/11/18 :

		PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
PS	Sylvie MABILLOTTE	23								23
MS	Lucie BRYANT		20							20
GS	Stéphanie LE TENDRE			22						22
CP-CE1	Eve TACHEUX				18	6				24
CE1-CE2	Tony DE OLIVEIRA					19	6			25
CE2-CM1	Laetitia VAN KEMPEN						15	12		27
CM1-CM2	Mélanie TETU Elodie MAUCLERC							5	23	28
										169

4. Projets éducatifs :

- En collaboration avec la mairie : Nettoyons la nature vendredi 28/09/18 l'après -midi (2 parcours – 4 classes) en lien avec le projet d'école
- Marche cours sois endurant jeudi 4/10/18 le matin (5 classes au stade et les PS MS à l'école) 1513 kms, 3^{ème} école du département.
- Sortie dans le bois pour la classe de MS (exploration de la nature et ramassage divers)
- Intervention sur les inondations pour la classe de CM1 CM2 par l'association Entente Oise Aisne
- En collaboration avec la mairie : vendredi 9 du CP au CM2 participation au conte et lettres de poilus « Feu, nos grands-pères » par Madame PARIS
- En collaboration avec la mairie : Commémoration du 11/11/18 : lecture de poèmes et chansons.
- Marché de Noël le vendredi 21/12/18
- Spectacle de Noël Louliam avec la Manekine le vendredi 21/12/18. Concert offert par la mairie.
- Inscriptions à la Manekine faites pour les 7 classes.
- OCCE : inscriptions faites pour prix du petit coopérateur toutes les classes, jeux coopératifs cycle 1, défi maths CP au CM2 en lien avec le projet d'école.
- EPS avec Mr Dominique Garat, agent territorial, éducateur sportif agréé par les autorités académiques, assiste les maîtres lors de l'enseignement de l'activité physique et sportive pour dix heures et demie hebdomadaires sur les 4 classes d'élémentaire.

Un projet pédagogique annuel est déposé et validé par Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de l'Oise.

- La piscine aura lieu le lundi après-midi à partir de 15h05 (entrée dans les vestiaires) du 18/03/19 au 17/06/19 pour les élèves CP CE1 et les CE2 n'ayant pas validé le palier 1. Mr DE OLIVEIRA et Mme TACHEUX les accompagneront les autres CE2 resteront chez Mme VAN KEMPEN avec un travail donné par leur maitre ou sur un projet spécifique.
- La priorité est donnée au cycle 2 et aux élèves n'ayant pas validé le palier 1 comme nous avons un seul créneau.

Sessions d'agrément pour les parents bénévoles sauf pour ceux qui ont déjà fait la partie pratique datant de moins de 3 ans.

Un agrément B est désormais obligatoire pour toutes les personnes intervenantes en EPS (piscine, vélo ...).

- Photos de classe le mardi 27/11/18 individuelle et classe
- Anglais GS –CP-CE1 avec June TUDAL le mardi
- Bibliothèque pour toutes les classes
- USEP : choix de ne pas y participer mais des rencontres sportives seront organisées par l'école avec éventuellement des écoles proches.

5. Coopérative scolaire :

Suite au départ de Madame CHATRIEUX, Madame TACHEUX est la nouvelle mandataire *de la coopérative scolaire affiliée à l'Office de la coopération à l'école* pour cette année scolaire. Elle nous fait part du bilan financier de l'exercice 2017-2018.

La commission de vérification s'est réunie à l'école le 11 septembre 2018 en présence de :

- Madame AKABLI, parent d'élève, représentante des parents d'élèves 2017-2018,
- Madame TETU et Madame TACHEUX, enseignantes,
- Madame CHATRIEUX, mandataire
- Monsieur CHATRIEUX, secrétaire général de l'ADOCCE – Oise.

Coopérative Scolaire de l'École Primaire Publique, à SACY LE GRAND
(060-0802)

Compte : Caisse d'Épargne n° 08 1040808 24 58 - Chevrières (mutualisé)

Mandataire : Laurence CHATRIEUX. Monnaie affichée : Euro (€). Le Compte-Rendu Financier est rempli, et le cahier de comptabilité est clos.

Compte de fonctionnement général du 1.09.2017 au 31.08.2018

<i>CHARGES</i>		<i>PRODUITS</i>			
6070 0008	Achats de produits pour cession	2 387,20	7070 0008	Ventes de produits pour cession	3 737,00
6168 1008	Assurances versées	44,75	7080 0008	Produits des activités éducatives	2 039,95
6181 0008	Charges des activités éducatives	4 899,82	7410 0008	Subventions de l'État et des coll.locales (3)	2 160,00
6281 0008	Cotisations versées à l'OCCE 60	306,09	7420 0008	Subventions d'associations	0,00
6500 0008	Autres charges courantes	0,00	7500 0008	Autres produits courants	0,00
6700 0008	Charges exceptionnelles	21,20	7560 0008	Participations volontaires des familles	1 666,00
6800 0008	Achats de biens durables	996,80	7670 0008	Intérêts perçus (mutualisation)	0,00
	(figurant à l'inventaire de la coop.)		7700 0008	Produits exceptionnels	30,55
Total des charges (A) :		8 655,86	Total des produits (B) :		9 633,50
Résultat de l'année 2017 - 2018 (B-A) (+/-) : 977,64					

Bilan simplifié au 31 Août 2018

<i>ACTIF</i>		<i>PASSIF</i>	
Soldes des comptes au 31/08/2018			
512 Banque(1)	6 482,50	110 Report à nouveau au 1.09.2017 :	5 504,86
514 Banque Postale, ex-CCP (1)	0,00	Égal à l'actif - passif au 31.08.2017	
530 Caisse en espèces (2)	0,00	Résultat de l'année 2018 :	
5.. Autre compte	0,00		977,64
478.1 Erreur débitrice :	0,00	478.2 Erreur créditrice :	0,00
Total de l'actif :	6 482,50	Total du passif :	6 482,50

La différence entre l'actif et le passif est : 0,00

Le bilan simplifié est équilibré.

(1) Compte bancaire 512 :

Le Mandataire de la coopérative ou du foyer doit fournir la copie d'un relevé de compte bancaire, où figure le solde indiqué en 512, et doit compléter le tableau (rapprochement bancaire) ci-dessous :

Solde indiqué sur le relevé bancaire fourni : 6 482,50

n° chèques	chèques ou versements	Dates	Montants

Solde indiqué dans le bilan (case 512) : 6 482,50

Le rapprochement bancaire est bon.

(2) Arrêté de caisse au 31 août 2018 :

La caisse n'étant pas un compte bancaire, les sommes indiquées doivent être vérifiées par deux personnes non-mandataires :

		Nombre	Somme	
Billets:	200,00	0	0,00	
	100,00	0	0,00	
	50,00	0	0,00	
	20,00	0	0,00	
	10,00	0	0,00	
	5,00	0	0,00	
Pièces:	2,00	0	0,00	
	1,00	0	0,00	
	0,50	0	0,00	
	0,20	0	0,00	
	0,10	0	0,00	
	0,05	0	0,00	
	0,02	0	0,00	
	0,01	0	0,00	
	Solde indiqué dans le bilan (case 530) :			0,00

Solde indiqué dans le bilan (case 530) : 0,00

L'arrêté de caisse est bon.

Ce budget permet de financer les activités éducatives.

La commission a souligné une gestion rigoureuse. Aucune irrégularité dans la gestion des activités coopératives n'a été relevée.

Conformément à la réglementation statutaire en vigueur, le compte rendu financier est communiqué lors de la première séance du conseil d'école.

6. Projet d'école :

Il a été validé pour trois années 2018-2021.

Il est composé de 3 parcours :

- Parcours éducatif de santé : apprendre à porter secours de la PS au CM2.
- Parcours citoyen de l'élève : projet écologie avec Nettoyons la nature
- Parcours d'éducation artistique et culturelle : partenariat avec la Manekine.

Il comprend aussi 3 axes généraux :

- N°1 : français : lire pour comprendre et comprendre pour lire (club lecture, bibliothèque, prix du petit coopérateur OCCE)
- N°2 : Mathématiques : améliorer la résolution de problèmes (défi maths OCCE)
- N°3 : climat scolaire : coopérer pour apprendre et agir (jeux coopératifs cycle 1, chorale toutes les classes)

7. Livret scolaire unique, carnet de suivi des apprentissages, évaluation nationale CP-CE1 :

LSU, carnet de suivi : Ils seront communiqués 2 fois en février et en fin d'année scolaire.

Evaluation nationale CP-CE1 : Explication de la passation. Généralement réussis.

8. APC, RASED :

- APC : Elles sont menées par les enseignants. Les élèves concernés sont ceux qui éprouvent des difficultés temporaires dans les apprentissages en lecture. Elles ont lieu les lundis, les mardis ou les jeudis de 16h30 à 17h30. Il se peut qu'il y ait des échanges de services selon les besoins des élèves. Les parents en seront informés.
- RASED : Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficultés : C'est un dispositif national gratuit destiné aux élèves en difficultés. L'équipe se compose : uniquement d'une psychologue scolaire, madame POGY. Les enseignants, tout comme les parents, peuvent faire appel à elle en cas de nécessité. Les coordonnées ont été distribuées aux familles en début d'année et sont disponible dans le tableau d'affichage de l'école.

9. Sécurité (PPMS et exercices associés) :

Des exercices obligatoires sont à mettre en place au sein de l'école durant cette année scolaire :

- 2 exercices d'évacuation (alerte incendie)
- 2 exercices PPMS (Plan particulier de Mise en Sécurité) PPMS un risque majeur et un attentat intrusion.

Un exercice d'évacuation a été réalisé le 25 septembre 2018.

L'exercice s'est bien déroulé. Les élèves ont su respecter les consignes de calme et de silence données par les enseignants.

Remerciement : les employés municipaux de leur efficacité pour donner l'alerte.

Les comptes rendus sont remis en mairie après chaque exercice.

Il a été rappelé que l'on ne devait pas stationner dans le hall ou devant la porte de l'école pour des questions de sécurité. Il a aussi été précisé que cela était généralement très bien respecté.

10. Mairie (Conseil Municipal Enfant, commémoration 11 novembre) :

- Renouvellement du CME dans une démarche d'éducation civique. 14 candidats pour 9 postes à pourvoir.
- Commémoration du 11/11/18 et 24/11/18 : En lien avec le centenaire.

11. Questions des parents élus :

- Demande de jeux pour les cours de récréation : projet en cours avec l'association les p'tits sacyliens.
- Demande de potagers dans l'école : éventuellement si des enseignants souhaitent faire un projet.
- Kermesse : il n'y en aura pas cette année au vu du peu de bénéfice. Nous allons réfléchir pour l'aborder autrement. Nous ferons une année le marché de Noël et l'année suivante la kermesse.
- Pas de fête des pères ni de fête des mères mais une fête des familles.
- Point cantine : Nouveau prestataire depuis septembre ELIOR. Rappel du fonctionnement du temps méridien.
- Demande de tracés de jeux de cour : avis favorable de la mairie.
- Préau

Les dates des prochains conseils d'école sont le vendredi 8/03/19 et le vendredi 14/06/19.

L'équipe enseignante tient à remercier tous les membres du conseil pour leur présence et leur investissement.

La séance est levée à 19h15.

Fait à SACY-LE-GRAND, le 13 novembre 2018

La directrice de l'école

Mélanie TETU



Destinataires :

- Madame l'inspectrice de l'éducation nationale, *chargée de la circonscription de Clermont* ;
- Monsieur le maire de la commune de Sacy-le-Grand, monsieur
- Madame le maire adjoint de la commune de Sacy-le-Grand, *chargée des affaires scolaires*, madame PERRAS
- Mesdames et Messieurs les représentants des parents d'élèves élus ;
- Registre des comptes rendus des conseils des maîtres.